

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Gest, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 22 de cet article, supprimer les mots :

« ou engin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une référence erronée.